



PRÉFET DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Lô, le Mardi 3 janvier 2023

Des élections municipales partielles vont être organisées dans la commune de Lengronne les **dimanches 5 et 12 février 2023** afin de compléter le conseil municipal qui a perdu plus du tiers de ses membres avec 4 démissions.

Une déclaration de candidature est obligatoire. Les dossiers de candidature peuvent être retirés en sous-préfecture, en mairie ou téléchargés sur le site de la préfecture <https://www.manche.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Elections-et-citoyennete/Elections-politiques/Elections-partielles/Elections-municipales-partielles>

Le dépôt de déclarations aura lieu à la sous-préfecture de Coutances du lundi 16 au jeudi 19 janvier inclus

- les lundi, mardi et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Au préalable, les personnes souhaitant se porter candidates doivent prendre rendez-vous auprès de Monsieur DESOBEAUX au 02 33 19 08 59 ou de Madame Céline MAUGE au 02 33 19 08 57 ou de Madame Sophie MIEGEVILLE au 02 33 19 08 66.

En cas de second tour, les candidats au premier tour ne sont pas tenus de déposer à nouveau leur candidature. Toutefois, si le nombre de candidats au premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir, un second dépôt de candidature sera alors mis en place.

L'organisation du scrutin a été fixée par arrêté de la sous-préfète de Coutances en date du 6 décembre 2022.

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Anaïck DELLA MONICA – 02 33 75 46 47

Mail : anaick.della-monica@manche.gouv.fr

Place de la Préfecture
BP 70522
50002 SAINT-LÔ Cedex